

# RÈGLEMENT DU JEU CONCOURS PRINTEMPS 2018 YDEN TG-100

AUCUN ACHAT REQUIS POUR S'INSCRIRE OU POUR GAGNER. UN ACHAT  
N'AUGMENTE PAS LES CHANCES DE GAGNER.

## 1. Éligibilité :

Le concours (le « concours ») est accessible uniquement aux personnes qui s'inscrivent en ligne dans la page concours et qui sont âgées d'au moins 18 ans au moment de l'inscription. Le concours est ouvert aux résidents de la France métropolitaine, de la Corse, de la Suisse et de la Belgique. Les employés de Nutrisan Inc. (le commanditaire), ses affiliés respectifs, ses employés en succursales, ses agents de promotions, ses fournisseurs et la famille immédiate des membres et/ou des personnes qui habitent dans leurs résidences ne sont pas éligibles à participer au concours. Le concours est assujéti à toutes les lois fédérales, provinciales et locales applicables. Il est nul dans les endroits interdits par la loi.

## 2. Acceptation des règlements :

En participant, vous acceptez d'être entièrement et inconditionnellement lié par ces règlements et vous déclarez et certifiez que vous répondez aux exigences d'admissibilité mentionnées ci-dessus. De plus, vous convenez d'accepter les décisions de Nutrisan Inc. comme définitives et contraignantes relativement à son contenu. Le concours est assujéti à toutes les lois fédérales, provinciales et locales applicables. En participant, vous acceptez de recevoir le bulletin d'information de Regenerescence.com auquel vous pouvez vous désabonner en tout temps.

## 3. Période du concours :

Les inscriptions seront acceptées en ligne à compter du 3 mars 2018 à 05h00 et se termineront le 27 mars 2018 à 23h59. Toutes les inscriptions doivent être reçues avant le 27 mars 2017 à 23h59. Toutes les heures sont indiquées en (GMT+1), heure de Paris.

## 4. Comment participer :

Le Jeu se déroule comme suit : le participant se connecte à l'adresse internet suivante :

<http://www.regenerescence.com/concoursprintemps>

- Le Participant devra ensuite compléter et valider le formulaire de participation, dans lequel il indique les informations demandées.

- Une (1) participation par personne est autorisée, une adresse e-mail correspondant à une participation. Le commanditaire se réserve le droit de vérifier, par tous moyens mis à sa disposition, que le participant n'a pas validé plusieurs inscriptions pour son compte.

- Le gagnant sera désigné selon les modalités du tirage au sort.

- Une chance supplémentaire est offerte dans la mécanique de jeu : les participants qui partagent le jeu concours sur leur profil Facebook ont une chance supplémentaire d'être tirés au sort.

## **5. Prix :**

La valeur au détail approximative du prix est de 469.00€. Le prix à gagner est un (1) extracteur de jus YDEN TG-100. Il n'est pas garanti que vous remportiez le prix et votre chance de gagner dépend du nombre total d'inscriptions admissibles reçues. La valeur actuelle/estimée peut être différente au moment de la remise du prix. Les détails du prix sont uniquement déterminés par le commanditaire. Aucune remise en argent ou toute autre substitution du prix n'est permise sauf à la discrétion de Nutrisan Inc. Le prix est non transférable. Toutes dépenses relatives au prix, incluant, mais sans s'y limiter, toutes taxes fédérales, provinciales ou locales sont à l'unique responsabilité du gagnant. Aucune substitution du prix ou transfert/attribution du prix à d'autres personnes ou demande en argent équivalent au prix par le gagnant n'est permis. L'acceptation du prix donne le droit à Nutrisan Inc. d'utiliser le nom du gagnant à des fins publicitaires et commerciales sans indemnisation supplémentaire, sauf si interdit par la loi.

## **6. Probabilités :**

Les chances de gagner dépendent du nombre de participations admissibles reçues.

## **7. Tirage au sort**

Le gagnant du concours sera déterminé par un tirage au sort qui aura lieu le 29 mars 2018 à 17h00 heures FR, sous la supervision de Nutrisan Inc. Le gagnant sera avisé par courriel à l'adresse de courriel inscrite pour le concours dans les cinq (5) jours suivant le tirage. Nutrisan Inc. n'est aucunement responsable si le gagnant ne reçoit pas son avis dû à un pourriel, un courriel indésirable, un réglage de sécurité ou à des informations incorrectes ou qui ne fonctionnent pas fournies par le participant. Si le gagnant ne peut être joint, est inadmissible, ne réclame pas son prix dans les 15 jours suivant l'envoi de l'avis ou ne retourne pas la déclaration remplie et les documents tels que requis, le prix peut être annulé et un autre gagnant peut être sélectionné. La réception du prix par le gagnant de ce concours est soumise à la conformité avec toutes les lois et règlements des provinces canadiennes.

**TOUTE VIOLATION DE CES RÈGLES OFFICIELLES PAR LE GAGNANT (À L'UNIQUE DISCRÉTION DU COMMANDITAIRE) OCCASIONNERA LA DISQUALIFICATION DU GAGNANT POUR LE PRIX DU CONCOURS ET TOUS LES PRIVILÈGES ASSOCIÉS SERONT IMMÉDIATEMENT ANNULÉS.**

## **8. Droits conférés :**

En participant à ce concours, vous admettez que Nutrisan Inc., toute personne agissant en son nom, ses titulaires respectifs, successeurs et ayants droit auront le droit, lorsque permis par la loi, sans autre avis, examen ou consentement, d'imprimer, de publier, de télédiffuser, de distribuer et d'utiliser dans le monde entier, dans tout média actuel, à venir, ou à perpétuité, mondialement, votre participation, incluant, mais sans s'y limiter, le nom, le portrait, la photographie, la voix, une copie, l'image ou les déclarations du participant et du gagnant, relativement au concours ainsi que les informations biographiques telles que les nouvelles, la publicité ou l'information et pour des fins commerciales, promotionnelles et de relations publiques sans compensation supplémentaire.

## **9. Conditions :**

Nutrisan Inc. se réserve le droit, à sa seule discrétion, d'annuler, de terminer, de modifier ou de suspendre le concours si (à sa seule discrétion) un virus, des bogues, des interventions humaines non autorisées, une fraude ou toute autre cause hors de son contrôle, corrompent ou affectent son administration, sa sécurité, son équité ou la bonne conduite du concours. En de tels cas, Nutrisan Inc. peut sélectionner les participants de toutes les inscriptions admissibles reçues avant ou après (si approprié) l'action prise par Nutrisan Inc. Nutrisan Inc. se réserve le droit, à sa seule discrétion, de disqualifier tout individu qui a trafiqué ou a tenté de trafiquer les processus d'inscription ou l'opération du site Web du concours ou qui a violé les conditions générales.

Nutrisan Inc. a le droit, à sa seule discrétion, de préserver l'intégrité du concours, d'annuler des inscriptions pour toute raison, incluant, mais sans s'y limiter, des inscriptions multiples d'un même utilisateur avec différentes adresses IP, des inscriptions multiples provenant du même ordinateur dépassant ce qui est permis dans les règlements du concours ou l'utilisation de robots, de macros, de scripts ou de tout autre moyen technique pour participer au concours.

Toute tentative par un participant d'endommager délibérément tout site Web ou de saper l'opération légitime du concours peut représenter une violation des lois civiles et criminelles et si une telle tentative était faite, Nutrisan Inc. se réserve le droit de réclamer des dommages à une telle personne dans toutes les mesures permises par la loi.

En participant au concours, vous acceptez de recevoir le bulletin d'information de Regenerescence.com périodiquement. Vous pouvez décider de ne plus recevoir cette communication en tout temps en cliquant sur le lien « Se désabonner » dans le bulletin.

## **10. Limitation de responsabilité :**

En participant, vous acceptez de dégager et de tenir non responsable Nutrisan et ses filiales, affiliés, agences de promotion et de publicité, partenaires, représentants, agents, successeurs, ayants droit, employés, dirigeants et directeurs de toute responsabilité, maladie, blessure, décès, perte, litige, réclamation ou dommage qui pourraient survenir, directement ou indirectement, causés par négligence ou non, de la part (i) d'un participant au concours et de son acceptation, possession, usage ou mauvais usage de tout prix ou toute partie de celui-ci (ii) de défaillances techniques de toutes sortes, incluant, mais ne s'y limitant pas le mauvais fonctionnement de tout ordinateur, câble, réseau, matériel ou logiciel; (iii) de l'indisponibilité ou de l'inaccessibilité de tout service de transmission, de téléphone ou d'Internet; (iv) de l'intervention humaine non autorisée à tout moment du processus de participation ou de promotion; (v) d'erreur humaine ou électronique qui pourrait se produire pendant la promotion ou le processus de participation.

## **11. Litiges :**

CE CONCOURS EST RÉGI PAR LES LOIS DU Canada ET du Québec, SANS ÉGARD AUX CONFLITS DE LOIS.

Comme condition de participation à ce concours, le participant convient que tout litige qui ne peut être réglé entre les parties et toute autre action découlant ou liée au présent concours, doit être réglés individuellement sans recourir à aucune sorte de recours collectif, exclusivement devant une cour située en Ontario et y ayant juridiction. De plus, pour tout litige de la sorte, en aucune circonstance, le participant ne pourra obtenir de compensation et il renonce par la présente à tout droit de réclamer des dommages punitifs, accidentels ou consécutifs, incluant les frais raisonnables d'un avocat, autres que les dépenses que le participant a dû engagées (c'est-à-dire, les coûts liés à la participation au concours). Le participant renonce également à tous les droits de multiplier ou d'accroître de tels dommages.

## **12. Politique de confidentialité :**

Les renseignements fournis avec cette participation sont assujettis à la politique de confidentialité énoncée dans le site Web de Regenerescence.com. Veuillez lire la politique de confidentialité ici : <https://regenerescence.com/politique-de-confidentialite>.

## **13. Commanditaire :**

Le commanditaire du concours est Nutrisan Inc., 2400, Lucerne, Suite 272  
Mont-Royal, QC - H3R 2J8 Canada

## **14. Divers**

Cette promotion n'est en aucun cas commanditée, appuyée ou administrée par Facebook, Twitter, YouTube, Pinterest, LinkedIn ou Google. Vous comprenez que vous fournissez vos renseignements au propriétaire de ce concours et non à Facebook, Twitter, YouTube, Pinterest, LinkedIn ou Google.